



# Bastia

CITÀ DI CULTURA

## Extrait du registre des délibérations du Conseil municipal de la Ville de Bastia du jeudi 19 décembre 2024

**Objet :** Prêt de divers documents au Musée Pasquale Paoli de Morosaglia pour l'exposition temporaire « Paoli 2025 »

**Date de la convocation :** 13 décembre 2024

**Date d'affichage de la convocation :** 13 décembre 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le dix-neuf décembre à 17h30, le CONSEIL MUNICIPAL de BASTIA s'est réuni à l'Hôtel de Ville de Bastia, en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur Pierre SAVELLI.

**Nombre de membres composant l'assemblée :** 42

**Nombre de membres en exercice :** 42

**Quorum :** 22

**Nombre de membres présents :** 27

**Le quorum étant atteint, l'assemblée peut délibérer**

**Etaient présents:** Monsieur SAVELLI Pierre ; Madame de GENTILI Emmanuelle ; Madame LACAVE Mattea ; Monsieur TIERI Paul ; Madame PIPERI Linda ; Monsieur GRASSI Didier ; Madame VIVARELLI-MARI Jérôme ; Madame POLISINI Ivana ; Monsieur PERETTI Philippe ; Madame ORSINI-SAULI Laura ; Monsieur LUCCIONI Don Petru ; Monsieur DALCOLETTA François ; Monsieur DASSIBAT Franck ; Monsieur DEL MORO Alain ; Monsieur FABIANI François ; Monsieur GRAZIANI Antoine ; Madame LUCIANI Emmanuelle ; Madame MANGANO Angelina ; Madame MATTEI Mathilde ; Monsieur ROMITI Gérard ; Madame TIMSIT Christelle ; Madame GRAZIANI-SANCIU Livia ; Monsieur PAOLI Jean-François ; Madame SALGE Hélène ; Monsieur ZUCCARELLI Jean ; Madame ALBERTELLI Viviane ; Monsieur MORGANTI Julien.

**Etaient absents :** Monsieur MILANI Jean-Louis ; Madame COLOMBANI Carulina ; Madame CARRIER Marie-Dominique ; Monsieur DE ZERBI Lisandru ; Madame PASQUALINI-D'ULIVO Marie-Pierre ; Madame BELGODERE Danièle ; Monsieur MONDOLONI Jean-Martin ; Monsieur TATTI François ; Madame VESPERINI Française.

**Ont donné pouvoir :**

Monsieur SIMEONI Gilles à Monsieur SAVELLI Pierre ;  
Madame GUIDICELLI-SBRAGGIA Lauda à Monsieur TIERI Paul ;  
Madame FILIPPI Françoise à Madame LACAVE Mattea ;  
Madame PELLEGGRI Leslie à Madame POLISINI Ivana ;  
Monsieur PIERI Pierre à Madame de GENTILI Emmanuelle ;  
Monsieur LINALE Serge à Monsieur ROMITI Gérard

Monsieur Pierre Savelli ouvre la séance et invite le Conseil à désigner son secrétaire :  
Monsieur Paul Tieri élu secrétaire prend place au bureau

Le conseil municipal,

**Vu** le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L 2121-29 ;

**Vu** l'avis favorable de la commission unique en date du 17 décembre 2024 ;

**Considérant** le tricentenaire de la naissance de Pasquale Paoli en 205, qui qui donnera lieu à de nombreuses commémorations ;

**Considérant** que le Musée Pasquale Paoli de Merusaglia, propriété de la Collectivité de Corse, souhaite présenter une exposition temporaire intitulée "Paoli 2025" du 1er avril au 15 décembre 2025 ;

**Considérant** que le Musée sollicite auprès du service du Patrimoine de la ville de Bastia le prêt d'un objet dans le cadre de cette exposition ;

**Considérant** que l'établissement demandeur prendra à sa charge tous les frais de transport et d'assurance nécessaires et s'engage à apporter les conditions de conservation et de sécurité adaptées à la conservation préventive des œuvres ;

**Considérant** que ce prêt permet aussi au service du patrimoine d'accomplir l'une de ses missions en matière de sensibilisation au patrimoine, notamment dans le cadre du label Ville d'Art et d'Histoire.

*Après avoir entendu le rapport de Monsieur Philippe Peretti,  
Après en avoir délibéré,  
Le conseil municipal,  
A l'unanimité*

**Article 1 :**

- **Approuve** le prêt du service Patrimoine au musée Pasquale Paoli de l'objet suivant :
  - **Un fauteuil corse de style Louis XV, provenant du Palais Caraffa**

**Article 2 :**

- **Autorise** Monsieur le Maire à signer la convention de prêt correspondante avec le Musée Pasquale Paoli.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Le Maire,

Signé électroniquement le 10/01/2025

  
Pierre SAVELLI

*Conformément à l'article R 421-1 du Code de justice administrative, il est rappelé que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Bastia dans un délai de 2 mois à compter de sa mesure de publicité. Le Tribunal Administratif de Bastia peut être saisi via l'application « Télérécourse citoyens », accessible depuis l'adresse ci-après : [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).  
La présente délibération fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la commune et d'une publication sur le site de la Mairie.*